

Sous le Haut Patronage de Son Excellence
Monsieur **FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE**,
Président de la République Togolaise,
AFRIK CREANCES a organisé le :

1^{ère}
EDITION

FORUM INTERNATIONAL

DE L'INTERMÉDIATION, DU NUMÉRIQUE

ET DE L'INNOVATION

INTERNATIONAL FORUM FOR INTERMEDIATION
DIGITAL AND INNOVATION



05,06 MAI 2022



HÔTEL 2 FÉVRIER, Lomé - TOGO

RESTITUTION DES TRAVAUX

Sommaire

La Cérémonie d'ouverture	3-9
La Conférence inaugurale	10-12
Panel 1	13-16
Panel 2	17-19
Panel 3.....	20-22
Panel 4.....	23-27
Panel 5	28-32
La Cérémonie de clôture.....	33-34

La Cérémonie d'ouverture

Les travaux du Forum International de l'Intermédiation, du Numérique et de l'Innovation (FONI) ont été lancés le 5 mai 2022 à l'Hôtel 2 Février de Lomé. Cinq allocutions au total ont marqué la cérémonie d'ouverture.



Blaise AHOANTCHÉDÉ
Président d'AFRIK CREANCES

De la prise de parole du Président d'AFRIK CREANCES, Blaise Coffi AHOUCHEDE, l'on note que la structure se présente comme un vrai hub régional de services financiers à l'échelle africaine et qui ambitionne, au cours des prochaines années, couvrir 10 à 15 pays, contre 4 au démarrage de ses activités. Il s'agit d'abord du Togo où elle est basée, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Mali.

Cette première édition du FONI se veut un cadre de réflexion et d'échanges de haut niveau, et marque le lancement officiel des activités d'AFRIK CREANCES, un projet innovant et transformateur porté par M. AHOUCHEDE, et salué par tous.

Dans son allocution, celui-ci a insisté sur la vision sociale de la holding à l'endroit des populations et des agents économiques en tant que facilitateur de l'accès au crédit et au financement.

En effet, AFRIK CREANCES met en place un pôle spécifique de soutien aux initiatives de l'administration publique et privée, des banques, des établissements financiers, des Institutions de microfinance, des particuliers, des Très Petites Entreprises et Industries (TPE/TPI), des Petites et Moyennes Entreprises et Industries (PME/PMI), des femmes entrepreneures, etc., en particulier ceux du Togo en lien avec le Plan national de développement (PND) et la Feuille de route gouvernementale.

Le Président d'AFRIK CREANCES a aussi annoncé son intention de mettre en place, dans les prochaines années, et c'était l'une des annonces phares de la journée, le 1^{er} Guichet Unique Régional et un Fonds d'Impulsion aux PME et PMI en abrégé le « GURFI », qui constitue une initiative unique de soutien aux entreprises africaines.



Vue partielle de l'assistance lors de la cérémonie d'ouverture

Le Directeur Général de HPS (Hightech Payment Systems)



*Abdeslam ALAOU
Directeur Général de HPS*

Dans son intervention, **Abdeslam ALAOU**, Directeur Général de HPS, a indiqué que sa structure opère depuis plus de 25 ans et qu'elle fournit à ses partenaires une solution innovante de paiement.

Elle revendique un parc client de plus de **500 institutions financières** de par le monde à travers plus de **90 pays**, dont plus d'une trentaine en Afrique. HPS a réussi à bâtir des relations basées sur la confiance et le respect et surtout la création de valeur pour tous : commerçants, distributeurs, consommateurs, administrations, etc. Une expérience qu'elle souhaite mettre au profit d'AFRIK CREANCES afin de l'accompagner à fournir à toutes les entreprises, des solutions innovantes destinées à créer de la valeur.

Abdeslam ALAOU remarque, par ailleurs, que les innovations dans l'industrie du paiement sont faites en Afrique, et que le

secteur évolue beaucoup sur le continent à telle enseigne que plusieurs acteurs viennent s'insérer entre le "payeur" et le "payé".

Selon lui, HPS investit aujourd'hui plus de **15%** de ses revenus dans l'innovation pour être prête à accompagner toutes ces innovations et changements qui sont en train d'être opérés dans le monde du paiement en Afrique en particulier.



Au milieu, l'Ancien Ministre Togolais Djossou SEMONDI, Conseiller du Président de la République Togolaise

Le Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET)



Jonas DAOU
Président de l'Association des Grandes
Entreprises du Togo AGET

A son tour, **Jonas DAOU, le Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET)** a fait part de ce que le monde des entreprises attend de l'initiative d'AFRIK CRÉANCES, sans oublier de souhaiter la bienvenue à la structure et au FONI.

Pour lui, cette double initiative va « contribuer à renforcer la position du Togo en tant que hub des services de la région ». Le monde des entreprises accueille favorablement la double initiative, a-t-il dit.

Jonas DAOU a rappelé qu'avec le digital, le monde des services et des activités touchant aux investissements devient de plus en plus délicat. Et c'est parce que le secteur

devient très sophistiqué qu'il est important que les spécialistes parmi lesquels AFRIK CRÉANCES jouent leur partition afin que les entreprises, et surtout les PME, reçoivent les financements nécessaires en cas de besoin. Notamment à travers, entre autres, le Guichet Unique Régional et un Fonds d'Impulsion aux PME et PMI (GURFI) qui est annoncé, et que les entreprises, de leur côté, se consacrent à leur activité de création de valeur.

Le Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo n'a pas hésité à faire un clin d'œil aux régulateurs, notamment à la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a

remercié l'institut d'émission régional pour ses mesures de soutien en faveur des entreprises pendant la pandémie de COVID-19.

Aussi a-t-il invité la banque des banques à rappeler aux banques commerciales que la pandémie n'est pas à son terme.



Kossi TENOU, Directeur National
de la Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO)

Le Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)



Badanam PATOKI
Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés
Financiers de l'UMOA (CREPMF)

A sa suite, le Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA (CREPMF), Badanam PATOKI, a rappelé qu'après 25 années de fonctionnement, le marché financier régional de l'UMOA dont la régulation incombe au Conseil Régional est caractérisé au 31 décembre 2021, par plus de 14 184 milliards de FCFA de ressources levées.



Les Députés Vincent Kodzo AMEGANVI (à gauche) et Abiratou BONFOH
(à droite), respectivement 3^e et 1^{er} Questeurs du Bureau de l'Assemblée
Nationale

Venant aux thèmes de la rencontre, M. PATOKI a fait savoir que les nouvelles technologies auront des impacts majeurs sur nos économies et nos modes de régulation avec l'apparition de nouveaux modèles de financement tels que les plateformes de financement participatif. A cet effet, plusieurs initiatives de vulgarisation des nouvelles technologies ont été entreprises dans les Etats membres de l'Union en vue de l'amélioration de la culture financière des populations.

Des initiatives qu'il a rappelées, tout en ajoutant que d'autres chantiers sont en cours d'exécution pour mettre l'accent sur la protection des consommateurs à travers l'adoption d'une nomenclature unique des numéros de comptes-titres et espèces suivant notamment les normes internationales en la matière.

Le Directeur de cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances du Togo



Kossi TOFFIO
Représentant du Ministre de l'Economie
et des Finances du Togo

Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, Kossi TOFFIO a exprimé l'honneur que cela représente au Togo d'abriter le siège d'AFRIK CREANCES, ce qui fera encore plus du pays, une référence régionale en matière du digital dans le secteur financier, et renforce également son attractivité auprès des investisseurs.

Par ailleurs, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances a déclaré que ce choix confirme la place de Lomé en tant que hub logistique en matière de services, d'innovation et dans un contexte dévolution de nouvelles technologies en matière financière.

Il finit son allocution en invitant les participants et panelistes à s'investir dans les

travaux du FONI par des échanges riches et fructueux en vue de proposer des solutions innovantes à l'intermédiation et à la question du numérique en matière de financement, au regard de l'ampleur et de l'importance des enjeux et défis de l'heure.



Vue partielle de l'assistance lors de la cérémonie d'ouverture



La conférence inaugurale



Ripert BOSSOUKPE
Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Épargne
Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

Elle a porté sur la Régulation, l'Intermédiation et la Digitalisation pour une inclusion financière en Afrique. Thème traité par Valentin MBOZO'O, le Directeur Général du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), et Ripert Bossoukpe, le Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Dans son intervention introductive, **M. BOSSOUKPE** a présenté le CREPMF et son champ d'activités. En matière de digitalisation et en lien avec le thème, il a indiqué que la structure a engagé un processus de digitalisation qui suit son cours.

Après l'état des lieux du dispositif réglementaire dans l'Union, le secrétaire général du Conseil Régional a présenté la manière dont le contexte international a impacté la réglementation. Il a également exposé ce qui se fait en matière de régulation des fintech et l'impact de la réglementation sur le processus de digitalisation suivant les différentes écoles de pensée, notamment les deux grandes en matière de réglementation. La première est défendue par les auteurs qui soutiennent qu'en cas de fortes réglementation et supervision, il y a une baisse de défaillance, et une meilleure efficacité de l'intermédiation.

Le second courant de pensée est défendu par ceux qui estiment qu'une forte réglementation et une forte supervision limitent la capacité des intermédiaires financiers et affectent leur performance avec des coûts de conformité plus élevés, entre autres, ce qui peut affecter la distribution des revenus.

Mais le CREPMF se situe à mi-chemin de ces 2 courants de pensée, et applique une réglementation qui s'adapte à la taille de l'économie.

En outre, les actions de réformes en cours du régulateur vont mettre en lumière des défis en terme de gestion de données, d'où la question du Big Data. Le deuxième gros défi, c'est l'évolution que l'on anticipe du système ; c'est-à-dire jusqu'où l'on veut aller en matière de digitalisation.



De gauche à droite, Blaise AHOUCHEDE, Président d'Afrik Créances Holding, l'Ancien Ministre Togolais Ninsao GNOFAM, et Badanam PATOKI, le Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

De l'intervention du conférencier Valentin MBOZO'O, l'on retient ceci :



Le métier de l'intermédiation bancaire ou financière a beaucoup évolué ces dernières années, et il est appelé à s'adapter à la disruption imposée par les nouveaux acteurs du domaine ainsi que des innovations technologiques et la digitalisation des services.

Ces nouveaux acteurs qui diffèrent des acteurs traditionnels (les banques) sont par moment invisibles mais restent très percutants particulièrement ceux qui sont à l'origine des nouvelles formes d'intermédiation tels qu'AFRIK CREANCES dont les activités d'intermédiation vont contribuer de manière significative à l'émergence de nos économies.

Ce qui caractérise ces nouveaux acteurs, c'est leurs modèles inhabituels et organisationnels de fonctionnement.

Alors, pour tenir la route dans cet environnement adossé à la technologie digitale en perpétuelle innovation, aux canaux numériques dont les téléphones portables, aux nouveaux horizons dont le Mobile Money, etc.; il faut une agilité de la part du régulateur.

Cette autre façon de faire la banque conduit également à une intermédiation qui évolue tous les jours avec des limites qui, chaque jour, vont un peu plus loin.

PANTEL

Rôle de la réglementation dans le développement de l'intermédiation bancaire financière et régionale.

PANEL 1 : ROLE DE LA REGLEMENTATION DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE ET FINANCIERE REGIONALE

Panel modéré par l'Ancien Ministre Togolais Ninsao Gnofam, ancien banquier, spécialiste de l'organisation bancaire et des marchés financiers, de la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux en milieu bancaire et de la monétique.



L'ancien ministre était avec 5 panélistes :

- Ripert BOSSOUKPE, Secrétaire Général du CREPMF
- Essoyomèwè SIMDA, Conseiller Technique du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)
- Omar CISSE, CEO In Touch
- Arnaud POSSONNIER, Expert en Crowdfunding
- Docteur Jeanne SEKONGO, consultante internationale et experte en droit numérique

Ce panel a été le cadre d'évoquer l'état des lieux du dispositif réglementaire, du rôle des acteurs et du développement des nouveaux produits et services face à la régulation.



D'abord, **Dr Jeanne SEKONGO** a fait une présentation axée sur l'intermédiation en opérations de banque.

Primo, l'état des lieux du dispositif réglementaire avec une présentation de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque (IOB) ; secundo, le développement de nouveaux produits et services et tertio, la vigilance nécessaire sur les risques, notamment le risque technologique, de cybercriminalité et le risque concernant la protection des données à caractère personnel.

Ce sont des questions sur lesquelles le régulateur a été invité à plus de vigilance.

Il est également appelé à mettre en place une réglementation incitative qui ne bloque pas le développement. Ladite réglementation doit encadrer les nouvelles formes d'intermédiation tout en tenant compte des enjeux de protection des acteurs aussi bien des professionnels que des consommateurs et du besoin de développement inhérent au secteur.



Arnaud POSSONNIER : présentation faite sur le potentiel de collecte qui pourrait être réalisée en Afrique de l'ouest uniquement par le crowdfunding (financement participatif), avec une estimation de **3.300 milliards de FCFA**. Des moyens se développent dans le monde pour l'évolution de ce type de financement désintermédié, ce qui n'est malheureusement pas en vogue dans la

région.

L'on doit alors créer des dispositifs, comme le font d'autres pays, pour permettre cette désintermédiation et doper les financements de projets.



Essoyomèwè SIMDA, le représentant du ministère de l'inclusion financière a partagé son analyse des principaux atouts qu'offre l'évolution du cadre bancaire dans l'Uemoa, les défis que pose ce cadre réglementaire, et ce qu'il faut, aux régulateurs, pour mieux maîtriser les canaux informels.

L'un des principaux défis de la réglementation dans l'Uemoa, c'est son approfondissement en faveur des structures de médiation, en matière du renforcement de l'éducation financière tout comme de la protection des consommateurs. Il faudra alors une adaptation continue du cadre réglementaire, l'extension du réseau de distribution de paiement via le téléphone mobile, la diversification des produits financiers offerts, l'implication du secteur public dans le développement des services financiers mobiles et la création d'un cadre incitatif pour amener le secteur informel à s'insérer dans le circuit financier.



Omar CISSE,
Founder et CEO In Touch



Le mobile money représente plus **d'1 milliard de dollars** par jour dans le monde. **50%** de ces transactions se font en Afrique subsaharienne et la plupart passent par des points de vente.

Chaque agent travaille dans nos pays, aujourd'hui, avec une quinzaine d'acteurs, ce qui crée une vraie complexité chez le marchand qui doit se débrouiller avec plusieurs canaux digitaux.

A cet égard, une plateforme a été développée par INTOUCH permettant de regrouper tous ces acteurs sur une même application à partir de laquelle le marchand fait un dépôt sur son compte, ce qui lui donne accès à tous les opérateurs. La plateforme offre **263 services** via le mobile, dessert **40.000** commerçants et **1.500** Corporates, et opère à travers **12 pays**.



KEYNOTE

Premier keynote speaker du Forum, Karim CHAKIR, Directeur Commercial de HPS. Il a présenté les enjeux, les objectifs et les motifs de l'externalisation dans le secteur des banques et des institutions financières.

Pour sa part, le modèle d'externalisation développé par HPS (SaaS) offre des avantages à savoir : la réduction et le contrôle des coûts opérationnels, la concentration de l'activité de l'entreprise sur son cœur de métier, l'accès aux compétences dédiées et reconnues, entre autres.

PANNEAU

L'intermédiaire
et les technologies
numériques dans les
dynamiques de
l'inclusion financière



PANEL 2 : L'INTERMEDIATION ET LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES DANS LES DYNAMIQUES DE L'INCLUSION FINANCIERE

Modérateur : Guy Martial AWONA, Directeur Général d'Orabank Togo, 1er Vice-Président de l'Association Professionnelle des Banques et des Établissements Financiers du Togo (APBEF).

Intervenants : N'dassim Songai, Directeur Général du Fonds National de la Finance Inclusive ; et Armel Alavo, gérant de SIF-Groupe



Présentation introductive du modérateur, Guy Martial AWONA : L'inclusion financière, selon la Banque mondiale, se définit comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins. Le constat, c'est que les couches les plus reculées ou défavorisées n'ont pas accès aux services financiers, ce qui constitue un véritable challenge pour les institutions comme les banques, les SFD, etc. Mais les fintech ou les télécoms facilitent l'accès de ces personnes au système financier.

De ce panel, l'on retient :

Quand on parle d'inclusion financière de façon générale, il faudra penser à l'accès même aux services financiers, à l'utilisation de ces services, à la qualité des services proposés et au bien-être des populations bénéficiaires.

Pour plus d'inclusion, il faut expliquer aux populations les détails qui entourent les services financiers proposés.

Pour une inclusion financière durable, il faut donc en amont une éducation financière. Le Togo est en train de mettre en place un programme d'éducation financière dans ce sens pour amener les populations à comprendre les tenants et les aboutissants des services financiers.

Et de plus en plus l'inclusion financière prend une tournure numérique, parce que les services financiers sont proposés via des canaux digitaux. Il y a donc beaucoup de défis et de challenges derrière tout cet écosystème.

D'autres facteurs constituent également des freins au développement de l'inclusion financière : des coûts très élevés des services financiers, les coûts d'intervention des prestataires des services financiers (le coût de l'inclusion financière), le problème de la réglementation notamment la réglementation en matière de l'offre de crédit qui exige pour les prestataires de services financiers, un taux de capitalisation de 15%.

Comme pistes pour contourner ces freins, il faut une amélioration de la disponibilité du financement agricole et un accompagnement de l'Etat, entre autres.

PANEL

Les nouvelles formes d'intermédiation bancaire et financière

PANEL 3 : LES NOUVELLES FORMES D'INTERMEDIATION BANCAIRE ET FINANCIERE

Modérateur : Eric ADJA, président de l'Agence Francophone pour l'Intelligence Artificielle (AFRIA)

Intervenants :

- Arnaud POISSONNIER, Expert en Crowdfunding
- Marcellin ZINSOU, Député à l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire, Expert en Banque/Finance
- Me Benoît DIOUF, Avocat au Barreau de Paris

De ce panel, l'on retient :

Avec les nouvelles formes de médiation, le défi constitue à savoir comment avec le numérique, l'on peut atteindre une plus grande masse sur le marché financier régional pour arriver à augmenter les capacités de refinancement des Etats. Le fractionnement des obligations des Etats sur le marché pour permettre à plus de personnes d'acheter des titres, une option qu'offre le numérique. Car il pourrait permettre d'étendre l'assiette des investisseurs potentiels.





Autre forme d'intermédiation qui se développe et sur laquelle il faut capitaliser et apporter des outils réglementaires nécessaires, c'est le système traditionnel de tontine qui s'est modernisé et qui prend de l'ampleur aujourd'hui dans nos milieux notamment avec le téléphone portable et le Mobile Money.

L'entrée du téléphone mobile dans notre quotidien a modernisé cette pratique qui échappe encore totalement aux régulateurs bancaires et financiers de tous ordres.



PANEL

Impacts de fintechs et de la technologie sur le développement du marché financier et bancaire

4

Modérateur : Yaovi Benoît DOVI, Directeur Général du Centre de Formation Bancaire du Togo (CFBT)

Panélistes :

- Dr Eric ADJA, Président de l'Agence Francophone pour l'Intelligence Artificielle (AFRIA)
- Bertrand BODET, Directeur de l'antenne nationale de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)
- Amine AMAR, Directeur technique de Caciopee
- Gael Matina EGBIDI, Entrepreneur togolaise, Co-fondateur de Solimi, Consultante en paiement digital et innovation
- Pr Abdoulaye SAKO, Professeur Agrégé de Droit privé
- Zerbo MAHAMADOU, Responsable des systèmes d'information du CREPMF



Le modérateur **Yaovi Benoît DOVI** plantera le décor avec les sous thèmes de ce panel : **la blockchain**, l'Infrastructure crypto-monnaie, les nouvelles formes de monnaie virtuelle, l'Innovation et ses offres de services, le **Big data** et l'Intelligence artificielle. Il a, par la suite, notifié aux panélistes qu'il s'agira de présenter les impacts de la technologie et des fintech sur leurs activités/institutions, avec une analyse d'impact à deux niveaux : l'ampleur de la modification suscitée par l'arrivée des fintech et de la technologie sur les activités, et les compétences que cela a nécessité.



Prenant la parole en premier, **Gael Matina EGBIDI** a fait l'historique de son entreprise, racontant son histoire, notamment sa motivation à mettre en place un moyen de paiement.

Dans son intervention, elle pose le constat selon lequel il existe aujourd'hui un fossé entre deux mondes : d'une part, une première catégorie de personnes qui ne se retrouvent pas dans le système bancaire. Parmi elle, la jeunesse qui ne se retrouve pas parce que les propositions de services financiers ne répondent pas à leurs besoins. D'autre part s'érige un monde très digital. D'où la nécessité de mettre en place des moyens de paiement adaptés aux populations.

Mme EGBIDI a, par ailleurs, signifié qu'il faut mettre le premier monde dans le système de sorte à avoir un système de services financiers inclusifs et résilients. Un système qui met le client au cœur de l'activité, ce que font déjà les fintech qui, avec leur proximité, arrivent à résoudre un grand problème. Et d'ajouter que si, en Afrique, le taux de bancarisation reste faible, c'est parce qu'il y a de la distance pour avoir accès aux services financiers, ce qui s'ajoute aux coûts jugés élevés de ces services, les procédures administratives, et l'insuffisance d'éducation financière.

Et de conclure que l'une des forces des fintech, c'est qu'elles sont beaucoup plus proches de la clientèle, regrettant le fait que le marché classique des banques ne soit pas aussi flexible. L'entrepreneure togolaise fait noter également qu'il n'y a pas de concurrence à se faire entre ces deux acteurs (fintech et banques), les banques ayant plutôt besoin des fintech pour être un effet catalyseur, tandis que les fintech permettent aux banques d'améliorer leur volume de transactions.



Pour sa part, **Amine AMAR** a présenté, au nom de sa société Caciopee, une technologie innovante et novatrice qui permet de construire des systèmes d'information sans codage.

Il s'agit d'une plateforme développée dans un contexte marqué par les contraintes réglementaires fortes et en mutation, les métiers et services qui sont condamnés à innover et le très fort besoin d'agilité et de proactivité. Ce qui pose deux problèmes majeurs : la complexité technique qui devient très élevée, et le manque de ressources qualifiées.

Ainsi, Caciopee propose, comme solution, une plateforme qui permet de supprimer la complexité technique, de réduire les besoins en ressources qualifiées et de libérer les métiers pour innover. Il s'agit en effet d'une plateforme no code qui permet de créer un système d'information par simple paramétrage.

SES AVANTAGES : Un alignement continu du métier et du digital; la réduction de coûts et délais de réalisation de chaque produit ou service à mettre en place; elle permet de supporter la culture de l'innovation et d'étendre les

capacités de production.

Intervenant également dans ce panel à distance, **Pr Abdoulaye SAKHO** a posé des interrogations à sa prise de parole : « **comment faire pour régler les problèmes qui se posent aujourd'hui aux acteurs au sujet de la cryptomonnaie ?** » « **Entre la réglementation et la régulation, quelle pourrait être la solution ?** »

Le professeur agrégé de Droit privé estime que dans le système actuel, nous avons hérité d'une législation qui n'arrive pas à prendre en compte les questions d'innovation. Il invite à aller au delà de l'existant, surtout dans les pays africains.

Selon lui, les cadres actuels ne laissent pas de place à l'innovation, et les chercheurs africains ont un rôle à jouer dans ce sens. Constatant également que les innovations vont très vite, et qu'on met en place une réglementation qu'on n'arrive pas à appliquer, et qui devient dépassée parce qu'il y a d'autres innovations.

En conclusion, il déclare qu'en réalité, avec l'économie numérique actuelle, le droit à l'expérimentation est la condition nécessaire pour découvrir de nouveaux modèles d'affaires et mettre en place des règles adaptées pour faire grandir les entreprises numériques sur le continent. Il recommande alors de changer de paradigme pour

que la réglementation soit en harmonie avec la réalité.

Pour sa part, **Dr Eric ADJA, le Président de l'Agence Francophone pour l'Intelligence Artificielle (AFRIA)**, a parlé de l'intelligence artificielle et de son impact sur le secteur financier et bancaire. Il a notamment indiqué en quoi elle est utile aux banques et au marché financier, et ses enjeux également.



Prenant la parole, **Bertrand BODET, le Directeur de l'Antenne nationale de la BRVM**, a présenté les différentes innovations technologiques enregistrées ces dernières années à la bourse d'Abidjan, après avoir rappelé que la plateforme boursière régionale a intégré la technologie dans ses axes de développement, et qu'elle est une bourse totalement électronique depuis sa création il y a 25 ans. Par ailleurs, elle est en cotation continue depuis 2013.

De même, la BRVM a développé une solution avec les opérateurs de téléphonie mobile qui permet à tous les investisseurs d'avoir au quotidien des informations boursières sur les journées de cotation, le niveau de cotation et des titres, etc. Il a aussi évoqué le projet de bourse

en ligne pour lequel la BRVM a été chargée de déployer les infrastructures. L'objectif est de fournir la possibilité aux clients de donner des ordres à partir d'un téléphone ou d'un ordinateur et d'avoir les résultats sur leurs canaux, de sorte à réduire les déplacements. Un projet très avancé, selon M. Bodet.

Aussi, pour la sécurité du marché, la BRVM s'est-elle dotée d'un logiciel avec le Nasdaq qui permet de suivre toutes les opérations et d'identifier les différentes incohérences qui peuvent intervenir afin de pouvoir procéder aux corrections. Un chantier de digitalisation des opérations de l'appel public à l'épargne est également en cours au niveau du régulateur dans le domaine des technologies.

Par ailleurs, la BRVM est présente sur les réseaux sociaux, et ses informations sont disponibles sur les plateformes de vente des informations financières comme Bloomberg.



Sur la même lancée, **Zerbo MAHAMADOU** du CREPMF a présenté les innovations technologiques au niveau de son institution. Il constate que l'impact des fintech est ressenti sur le développement

des nouveaux produits dans les secteurs financiers, mais que le marché financier ne profite pas encore de cet engouement.

Toutefois, assure-t-il, le régulateur est très sensible à ces questions et est en train de mettre en œuvre des initiatives pour changer la donne. Et pour ce faire, il y a des défis à relever en vue de saisir l'opportunité que représentent les fintech et la digitalisation des services financiers de façon générale :

l'insuffisance de la culture boursière dans la zone Uemoa, et l'absence de produits financiers en adéquation avec les comptes de monnaie électroniques.

M. MAHAMADOU relève qu'il n'y a pas de passerelle entre les comptes de monnaie électroniques pour saisir des opportunités sur le marché financier, bien que la bourse en ligne soit effective depuis 2019, ce qui est dû à l'absence d'acteurs fintech dans le secteur.

Des insuffisances dont le régulateur est conscient, dit-il.

Au rang des initiatives, le responsable des systèmes d'informations du CREPMF cite la normalisation de la nomenclature des comptes titres, la mise en place d'un cadre de développement des fintech et l'identification unique des utilisateurs des services financiers qui constitue un gros projet en gestation (la signature

électronique).

Justement, à ce dernier sujet, **Me DIOUF**, qui a demandé la parole sur la plateforme Zoom, a fait noter qu'en Côte d'Ivoire et au Sénégal, la réglementation permettait déjà la signature électronique. Et pour tirer profit de la digitalisation, il faudrait nécessairement s'orienter vers des plateformes uniques de trading qui permettraient de mutualiser les coûts et de mieux organiser ces opérations.

A l'étape des questions-réponse et contributions, **Bintou OUATTARA**, représentante de **Bank Of Africa**, a fait savoir que les fintech, à elles seules, ne peuvent pas fonctionner dans la durée. La banque étant toujours exposée au risque de conformité en termes de réglementation, il serait plus intéressant que les banques intègrent ces fintech à leur système, les rachètent, et combler le gap en termes de réglementation.



Répondant à une inquiétude de l'ancien ministre Ninsao GNOFAM sur le risque éventuel que pourrait représenter la présence des fintech sur le marché financier et ce qui semble être un retard dans les avancées technologiques du CREPMF, Ripert BOSSOUKPE, le Secrétaire Général de l'institut de régulation et ses collègues ont indiqué que cette présence est souhaitée, mais qu'il faut aussi écouter les consommateurs et comprendre leur besoins.

Toutefois, il invite à ne pas copier simplement les technologies venues d'ailleurs, tout en suggérant de trouver plutôt des solutions locales pour répondre aux problématiques de notre environnement.

Le régulateur ne dort pas, assurent ses représentants au **FONI**. Il faut trouver des cadres d'expérimentation, mais au-delà de ces cadres, renforcer les cadres d'accompagnement.

La question du fractionnement des actions a aussi été abordée par le CREPMF.



KEYNOTE

L'Expert Principal en Economie numérique de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), **Djossou Koffi Fabrice**, a présenté une Keynote sur le financement de l'économie numérique dans la zone Uemoa.

Il a rappelé que l'institution basée à Lomé s'est dotée depuis 2021 d'un plan stratégique **DJOLIBA 2021-2025** avec 3 axes stratégiques que sont le renforcement de l'intégration régionale, la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé, et le renforcement de la résilience au changement climatique.

Dans les détails, il a fait savoir que la digitalisation et l'économie numérique occupent une place centrale sous tous ces 3 axes. D'où une vision à financier l'économie numérique dans l'Uemoa en structurant l'intervention de la BOAD à partir de 5 piliers fondamentaux, dont le cadre réglementaire, l'écosystème de l'entrepreneuriat et la cyber sécurité.

PANEL

La protection des consommateurs de produits et services financiers.

5

PANEL 5 : LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Ce panel, le dernier du forum, a été modéré par Philippe KPENOU, administrateur de banque, ancien Directeur Général de FBN Bank. Il a permis d'aborder le cadre institutionnel, les mécanismes fonctionnels de collaboration et de coordination avec les pouvoirs publics et les organismes, et l'approche qualité de services et risque.

Avec lui, cinq panélistes au total :

- Essoyomèwè SIMDA, conseiller technique du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)
- Armel ALAVO, gérant de SIF-Groupe
- Dr Jeanne SEKONGO, Consultante Internationale et Experte en Droit Numérique
- Diarra DRAMANE, Chef de service de la surveillance CREPMF
- Papa Alioune DIARRA, Expert Banque/Finance



Dans son mot d'introduction, le modérateur a rappelé que les banques constituent la première forme/génération d'intermédiation.

Il a présenté les différents types d'intermédiaires dans le secteur, avant de s'adonner au même exercice en ce qui concerne les assureurs et les acteurs du marché financiers parmi lesquels les SGI/SGO.

La 2e génération, a-t-il dit, c'est les IOB chez les banquiers, qui sont également des mandataires non-salariés.

La 3e génération, ce sont les fintechs qui font bien de l'intermédiation, parce qu'elles peuvent créer des services financiers, mais n'ont pas le droit de les distribuer. Il faut que la garantie de la qualité du produit soit apportée par une institution régulée qui est soit une société de bourse, soit une compagnie d'assurance, soit une banque.

Un tableau ainsi présenté pour bien cerner la problématique de la protection du consommateur, les services financiers étant des services publics dont l'Etat donne différentes délégations aux différents opérateurs de banques, d'assurance ou d'activité boursière.



Première à prendre la parole après le modérateur, Dr Jeanne SEKONGO va rappeler les risques en matière de services financiers justifiant la nécessité de protection des consommateurs et le positionnement du droit en termes de réponse à ces risques. Son intervention est axée sur les mécanismes juridiques de protection, les défis qui persistent ou émergent et les perspectives.

De son intervention, l'on retient **qu'il faut protéger le consommateur des risques qui sont notamment l'atteinte aux données personnelles, les risques liés à la technologie, les risques d'échec/répudiation des opérations, les pratiques commerciales abusives des professionnels, les difficultés liées à la preuve, la problématique de la résolution des litiges, la cybercriminalité, les fraudes et la fiabilité de la signature électronique.**

Le droit se positionne dans la protection

des données à caractère personnel, la lutte contre la cybercriminalité, l'encadrement des contrats par voie électronique, la sécurisation des systèmes et données, l'encadrement des activités d'émission de monnaie électronique et la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Dans l'Uemoa, il n'existe pas pour l'instant de texte spécifique de protection des consommateurs des services financiers sur tous les plans. Les textes spécifiques à la consommation au niveau national datent de plusieurs années à l'exception du Sénégal (12 avril 2022) et ne prennent pas en compte les particularités inhérentes aux services financiers.

Il existe néanmoins des textes pour la plupart généraux dont le contenu permet d'asseoir de façon implicite la confiance des consommateurs des services financiers. Il s'agit des textes communautaires et nationaux de protection des données personnelles, des textes d'encadrement des contrats électroniques, de la réglementation portant sur les systèmes et moyens de paiement, de l'encadrement de la preuve électronique, de l'encadrement des activités de cryptologie ou d'émission de monnaie électronique, des mécanismes juridiques de lutte contre la cybercriminalité...

Si l'utilité ou l'apport des initiatives de réglementation ne peut être nié en matière de protection des consommateurs, leur efficacité emporte le scepticisme au regard des limites y afférentes. On note au titre des limites :

- **Hétérogénéité des règles applicables (droit en mille feuilles ; disparités dans la protection ; absence d'approche cohérente et spécifique aux services financiers)**
- **Protection embryonnaire des données personnelles (non-conformité persistante des acteurs et l'évolution des pratiques, lente mise en place des autorités de protection ; inefficacité de certaines règles)**
- **Lutte contre la cybercriminalité**

perfectible (choix critiquable de l'instrument d'harmonisation, disparités des sanctions et risques de paradis pénaux, défi de la formation des acteurs du système judiciaire)

- **Défis de l'éducation financière**

A ces limites se rajoutent les nouveaux risques induits des nouveaux produits et services qui se développent (nouvelles formes d'intermédiation, crypto monnaies, financement participatif, big data...)

Des réflexions sont en cours dans le but du renforcement et amélioration du cadre actuel (projet de révision du texte sur les systèmes et moyens de paiement avec une attention particulière portée aux fintechs, projet de révision de certains textes nationaux de protection des données personnelles, réflexion sur un texte spécifique au financement participatif, au credit scoring...). Ces projets constituent de belles perspectives dont les résultats sont attendus pour l'amélioration du cadre actuel de protection des consommateurs des services financiers.

Mais le défi de la formation sur le digital entraîne de nouveaux défis sur les cryptos, l'intelligence artificielle et la big data, entre autres.



Dans son intervention, **Diarra DRAMANE** a rappelé qu'il y a une différence institutionnelle entre le secteur bancaire et le secteur des marchés financiers. Au niveau du marché financier, tous les pouvoirs sont concentrés au sein du régulateur, alors qu'on assiste à une dispersion dans le secteur bancaire : banque centrale à travers la commission bancaire, et le ministère des Finances.

D'ailleurs, à voir de près les textes de base

qui régissent le marché financier élaborés depuis 1998, il y a cette obligation relative à la gestion de l'appel public à l'épargne qui donne certaines obligations en terme de droit à l'information, de prise en compte de l'intérêt du consommateur, et d'information individuelle des clients.



Pour sa part, **Armel ALAVO de SIF-Groupe** a parlé des principes de protection de consommateurs et de l'éducation financière qui sont pour lui des éléments importants dans le contexte de l'inclusion financière. Il a également salué la mise en place d'un observatoire de qualité des services financiers créés par la BCEAO dans les pays de l'Uemoa, et qui a pour mission de promouvoir ou renforcer l'éducation financière, de garantir la protection des consommateurs, de travailler la médiation entre les institutions financières et les consommateurs et à la transparence dans la tarification des services financiers. Par ailleurs, le gérant de SIF-Groupe a appelé les pays de la région à avoir un dispositif national de protection des consommateurs des services financiers.



Abondant dans le même sens, **Papa Alioune DIARRA**, Expert Banque Finance, a rappelé le contexte dans lequel les services financiers numériques se sont développés. Les services financiers numériques dont les produits portent sur la monnaie électronique, le mobile banking, produit de transfert rapide de fonds, les comparateurs de prix, les activités de simulateur de crédit.

A l'origine, ils sont développés pour une cible considérée comme étant exclue du système bancaire classique. Mais les banques et institutions financières ont essayé de se rattraper. Toutefois, pour mieux comprendre cette exclusion, il faut voir l'aspect 'revenu' des cibles et la couverture géographique des acteurs.



Essoyomèwè SIMDA, Conseiller Technique du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a fait savoir que résoudre le problème de la protection des consommateurs revient à rétablir la confiance entre les acteurs

financiers et ces consommateurs. D'où une amélioration des services Accueil, Conseil, une fidélisation même de la clientèle, la gestion des réclamations, etc.



KEYNOTE

Pour clôturer la partie des panels, Benjamin GODO SOLO, le Directeur des Opérations de la Division Internationale de MEDIASOFT LAFAYETTE a fait un exposé des activités de la société créée depuis 26 ans et son rôle dans l'intermédiation.

L'on retient, entre autres, que les activités principales de MEDIASOFT LAFAYETTE sont l'ingénierie logicielle, la banque digitale, les services monétiques, la cybersécurité et les systèmes réseaux.

La Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture de la première édition du FONI a été présidée par Madame Mazamesso ASSIH, Ministre auprès du Président de la République chargée de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel.



Mazamesso ASSIH
Ministre auprès du Président de la République chargée de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel

Mais avant son intervention, le Président d'AFRIK CREANCES, Blaise AHOUCHEDE a remercié plusieurs acteurs.

D'abord les autorités togolaises, à commencer par le Chef de l'Etat, le Premier Ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances, la Ministre en charge de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du secteur informel et tous les membres du gouvernement.

Ensuite l'ancien Ministre Ninsao GNOFAM, tous les partenaires de l'évènement et d'AFRIK CREANCES dont HPS, Caciopee et l'UTB, les régulateurs – que sont le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) –, l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) et le commissaire général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) qui était présent à la clôture.

Et enfin les modérateurs et les panélistes pour la qualité des interventions, les médias pour leur accompagnement, les étudiants et tous les partenaires, entre autres.



En outre, **Blaise AHOUCHEDE**, qui a fait savoir qu'on ne peut pas développer nos économies sans passer par l'inclusion financière, s'est dit heureux de la prise en compte de cet enjeu fondamental par le Président de la République à travers le département important de l'inclusion financière.

Il a également rappelé que son institution financière s'oriente vers 3 axes que sont **l'accès au financement, le recouvrement des créances, et la promotion des PME / secteur privé** à travers le GURFI, et annoncé d'ores et déjà la tenue de la prochaine édition du FONI prévue les **4 et 5 mai 2023** à Lomé.

Clôture des travaux, la Ministre ASSIH a salué une fois de plus l'avènement du FONI et le lancement des activités d'AFRIK CREANCES à Lomé. Elle a souhaité que ce cadre de dialogue se perpétue, après avoir remercié les participants, les panélistes, les organisateurs et tous les partenaires de l'évènement.

Par ailleurs, la ministre a rappelé le contexte marqué par la pandémie de COVID-19 qui a mis en exergue la problématique du secteur informel et la dynamique de l'inclusion financière comme facteur de développement en Afrique.

Madame la Ministre a rappelé que le Togo en particulier a mis à profit ce défi pour lancer plusieurs initiatives au rang desquelles la mise en place d'un fonds de **20 milliards de FCFA** avec des partenaires bancaires au profit des PME impactées par la pandémie pour la relance de leurs activités.

Pour finir, Mazamesso ASSIH a déclaré que le choix du Togo pour abriter FONI est adapté car toutes les thématiques abordées lors de cette rencontre correspondent aux ambitions inscrites dans le cadre de la feuille de route gouvernementale née de la vision du Chef de l'Etat.



Vue partielle de l'assistance lors de la cérémonie de clôture. Sur la photo, Philippe Kokou TCHODIE, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR)



Ripert BOSSOUKPE, Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF); Abdeslam ALAOUI, Directeur Général de HPS; Mazamesso ASSIH, Ministre auprès du Président de la République chargée de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel; Blaise Coffi AHOUCHEDE, Président d'AFRIK CREANCES; Ninsao GNOFAM, Ancien Ministre Togolais des Transports et des Travaux Publics; Philippe Kokou TCHODIE, Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR); et Kossi TENOU, Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Togo.



INSTITUTION FINANCIÈRE RÉGIONALE



Intermédiation en Opérations
Bancaires et Non Bancaires



Paiements et flux



Digitalisation



Gestion de patrimoine &
Administration de biens



Services

Nos Partenaires



Merci à tous



4-5 Mai 2023
Hôtel 2 Février, Lomé-Togo